

Image not found or type unknown



Procuration tiers non membre

Par **kab57**, le **27/03/2018** à **17:35**

Bonjour,

J'aimerais donner une procuration pour l' AGO de mon association à un tiers non membre de l'association. Rien n'est précisé dans les statuts concernant les mandats le vote par procuration est autorisé.

Est-ce légale ?

Merci

Cordialement

Par **morobar**, le **28/03/2018** à **09:40**

Bjr,

Si votre méthode n'est pas en contradiction avec les statuts, c'est légal.